



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie

Assemblée de la
Province Nord

B.P. 41 – 98860 – KONÉ

Téléphone : 47-71-00
Télécopie : 47-24-75

N° : 6070 - 7 /GH/saas/dassps
Affaire suivie par : Gisèle HMAKONE

Koohnê (Koné), le 17 janv. 25

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la campagne de rentrée universitaire 2025, la province Nord informe les étudiants susceptibles de bénéficier de la prise en charge des cotisations relatives à la couverture sociale maladie-maternité ETUDIANT, qu'à **partir du lundi 20 janvier 2025, les dossiers pourront être retirés :**

- **A Koohnê (Koné) auprès de l'aide médicale Nord - DASSPS**
Tél : 47.71.96 ou par mail : dassps-amn-etudiants@province-nord.nc
- **A Nouméa, Antenne de la province Nord à Nouméa uniquement par**
Tél : 25.32.98 – ou par mail : l.wateou@province-nord.nc

Les étudiants devront fournir :

- **Une copie de leur pièce d'identité ou d'un état civil,**
- **Copies des couvertures sociales (cafat, mutuelles ou aide médicale nord),**
- **Un certificat de résidence sur une commune du Nord, OU une attestation d'hébergement (avec justificatif à l'appui : facture eau/ électricité... et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur)**

L'attestation de prise en charge de la couverture sociale par la province Nord doit être suivie de la démarche par l'étudiant auprès des organismes concernés, qui délivreront les justificatifs de couvertures nécessaires à l'inscription universitaire.



Gisèle HMAKONE
Cheffe du Service
Admission aux Aides Sociales
DASSPS NORD

Direction des affaires sanitaires sociales, de la prévention et de la solidarité

B.P. 41 – 98860 – Koné – Téléphone : 47-72-30 – Télécopie : 47-71-92 – e-mail : dassps-amn-etudiants@province-nord.nc